

Edito



La crise sanitaire du COVID19, nous a frappé de plein fouet, générant soudainement et sans repère préalable, une mobilisation de tous motivée par un seul objectif : ORGANISER LES SECOURS ET ASSURER LA PROTECTION DES INTERVENANTS ET DE LA POPULATION.

Un investissement sans précédent a vu le jour. Il nous a permis d'être opérationnels malgré ces circonstances inédites. Coordination, veille et relais d'information, définition de consignes et de procédures, etc.

Si elle a généré craintes et passions, la crise a démontré plus encore notre réactivité et notre sérieux.

Cet épisode n'est pas terminé. Nous devons tous rester vigilants. Les nouvelles « habitudes » s'intègrent au fur et à mesure et la tension diminue. Nous pouvons ainsi de nouveau nous concentrer sur nos perspectives et nos missions.

Parmi les sujets qui doivent nous occuper, certains sont à finaliser comme la charte du management et l'amélioration des modes de fonctionnement. Un séminaire programmé en septembre reprendra les conclusions de celui qui nous a rassemblés en janvier pour dynamiser et rationaliser nos échanges internes (un article dans ce numéro).

L'évolution de la prime de feu, chère à tous, a donné lieu à des débats nourris et constructifs. J'ai souhaité que les élus du SDIS délibèrent sur cette augmentation dès leur prochaine réunion, début octobre. Parallèlement, un groupe de travail réfléchit d'ores et déjà à une revalorisation des dispositifs de permanences des SPV : des premières propositions devraient être faites avant la fin de l'année.

Vous savez aussi que nous continuons à œuvrer pour disposer d'équipements et de techniques de qualité. Les projets d'acquisition de véhicules et d'amélioration de nos casernes sont aussi nombreux que positifs. Enfin, la communication, nous le savons, est essentielle pour le bon fonctionnement de nos services, qui plus est en cette période tourmentée. Dans le cadre des discussions sur le management est apparue l'idée selon laquelle cette communication devrait évoluer pour devenir plus efficiente : c'est le mouvement enclenché aujourd'hui avec une parution plus régulière de votre journal, qui devient mensuel pour mieux s'accorder avec le traitement de l'actualité et véhiculer l'énergie qui est la nôtre.



LA CITOYENNETE : PARTIE INTEGRANTE DU SDIS 87

Un MEDIATEUR de QUARTIER au sein du CSP Martial MITOUT

Depuis quelques semaines, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne a recruté Monsieur Monga MOLENGI pour assurer les fonctions de Médiateur de quartier.

Il travaille sous l'égide du SDIS 87 et plus particulièrement avec l'encadrement du centre de secours principal de Limoges Martial Mitout avec comme référents (Les Lieutenants Joris MERCADIER et Eric MANCIET).

Monsieur MOLENGI s'est donc installé au sein du centre de secours (bureau formation), lui-même implanté au cœur d'un des quartiers prioritaires établis dans le cadre de la politique de la ville (Val de l'Aurence).

Originaire de la République Démocratique du Congo, Monga MOLENGI a été enseignant avant de se diriger vers un parcours professionnel dédié à la sécurité en France comme agent de sécurité et de prévention formé au secourisme du travail et à la sécurité incendie (SSIAP1).

Aujourd'hui, dans le cadre d'une convention d'adulte relais, il œuvre pour le compte de la sécurité civile avec comme rôle essentiel de développer la médiation relative à la tranquillité publique des quartiers prioritaires de l'agglomération de Limoges.

Les missions qui lui sont confiées ont plusieurs volets :

- un volet de « **sensibilisation** » auprès des scolaires et notamment des élèves du cycle 3 (CM1, CM2) et les collégiens.
- un volet « **d'information** » et de **veille relayé par une action « d'aller vers »** la population du quartier, les usagers des services publics, les acteurs associatifs permettant d'informer les habitants, de rappeler les règles de civisme ou de rassurer par sa présence les habitants mais également de pouvoir rendre compte d'événements observés sur le terrain, de signalements, de dégradations et/ou de dysfonctionnements intervenus sur le quartier.
- un volet « **communication** » afin de soutenir les différentes actions et manifestations de l'UDSP 87 et du SDIS 87.

Il se positionnera de surcroît en relais des projets du SDIS en matière de lutte contre les incivilités, de formation grand-public à la prévention, au comportement qui sauvent et à la promotion du volontariat.

Vous pourrez joindre Monsieur Monga MOLENGI au 05.55.12.80.67 via le standard du CSP Martial MITOUT ou par mail : m.molengi@udsp87.fr.



CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX SAPEURS-POMPIERS – JEUDI 11 JUIN 2020

L'illustré SP 87 - N°7

Les sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne, les agents du SDIS 87 et leurs autorités ont rendu hommage aux sapeurs-pompiers et aux personnels de la sécurité civile décédés en service depuis la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers du 15 juin 2019.



Hommage au **capitaine Guillaume MASSIAS**, à l'**adjudant Norbert SAVORNIN**, au **sergent-chef Didier FOULON**, au **caporale-chef Josette TETUAERO**, au **sergent José MOUTAMA**, au **sergent Steeve SCAFFA** et au **sergent-chef Gil ENCOGNERE** mais aussi au **pilote Franck CHESNEAU**, au **pilote Jean GARAT**, au **mécanicien opérateur de bord Michel ESCALIN**.

La cérémonie s'est déroulée à la direction départementale du SDIS 87 en présence d'un nombre restreint d'autorités et de participants afin de veiller au strict respect des règles de sécurité sanitaire.



CHAUSSANTS DE TYPE A DITS « CHAUSSANTS ALLÉGÉS »

Extrait des fiches techniques de la Sté BOCHE - Modèle MERCURE

EN ISO 20345:2011

S3 SRC CI



Modèle avec insert de couleur rouge

Visuel efficace pour contrôler si l'EPI est adapté à la mission

EN ISO 20345:2011

S3 SRC CI



Modèle sans insert de couleur

• Visuel moyen pour contrôler si l'EPI est adapté à la mission

Le déploiement de ces équipements est prévu sur 2 années (2020 + 2021) au sein du SDIS 87.

Pour cette année, la commande passée représente 540 paires pour les 3 centres de secours de Limoges (Martial MITOUT, Beaubreuil et la Mauvendière) mais aussi Saint Junien, Rochechouart, la direction (incluant le CTA-CODIS).

Les 25 autres centres de secours du département devraient être équipés en 2021.

Cette dotation entre dans le dossier relatif aux risques de contamination par les fumées et les suies d'incendie

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

- Depuis la parution du référentiel technique, le SDIS 87 réfléchit sur la manière d'équiper les sapeurs-pompiers d'effets chaussants allégés leur permettant notamment de moins subir les troubles musculo squelettiques qu'engendrent le port quotidien des chaussants de type C.
- Ce type de dotation s'inscrit dans les missions de secours à personne, opérations diverses et casernement, **hors activités de lutte contre les incendies**.
- Ce dossier prend également tout son sens, au regard de la prise en compte du risque de contamination par les fumées et les suies d'incendie, notamment la problématique de contamination des locaux par les sapeurs-pompiers eux mêmes.

ASPECT NORMATIF

- La botte à lacets (Type C) est conçue et basée sur la norme EN 15090, en rapport avec le référentiel technique chaussants.
- La chaussure de sécurité (Type A) est conçue conformément à la norme EN ISO 20345, et en rapport avec le référentiel technique chaussants.

RAPPEL NORMATIF

Référentiel Technique	Normes en vigueur	Pour quels types d'utilisations ?
A	EN20345-2011 CLASSE S3 SRC CI	- Effets chaussants adaptés pour toutes les opérations de secours à personne et/ou opérations diverses - Pas adaptés aux opérations de lutte contre les incendies compte tenu du fait qu'ils n'ont aucune qualité intrinsèque de protection contre la chaleur et la flamme.
C	EN15090 Classe 1 Type 2 Isolation chaleur HI3 FZA SRC CI	- Effets chaussants adaptés pour toutes les opérations de sauvetage et/ou d'extinction d'un feu à l'exclusion toutefois des situations d'urgence en présence de dégagement et/ou d'émission de produits chimiques dangereux.

COMPARATIF TECHNIQUE

Chaussants de type A: Modèle MERCURE

- EN ISO 20345:2011: S3 / SRC / CI
 - Classe S3:
 - Antistatique
 - Capacité d'absorption d'énergie du talon
 - Résistance aux hydrocarbures
 - Pénétration et absorption d'eau
 - Résistance à la perforation
 - Semelles à crampon
 - SRC: Résistance au glissement (SRA + SRB)
 - SRA: résistance au glissement sur un sol carrelé avec de l'eau savonneuse
 - SRB: résistance au glissement sur un sol en acier avec de la glycérine
 - CI: Isolation du semelage contre le froid
- Avantages du produit:
- Coquille fibre de verre: amagnétique - bonne performance au choc et l'écrasement
 - Doubleur: textile polyamide pour une bonne résistance à l'abrasion et une bonne respirabilité
 - Protection pare-pierre avant et arrière
 - Semelle anti-perforation textile
 - Semelle extérieure sans PU (caoutchouc nitrile): évite le problème de péremption du produit

COMPARATIF TECHNIQUE

Chaussants de type C: Modèle HELIOS B

- EN 15090:2012: chaussures pour Sapeurs-Pompiers
 - Type 2: tout type d'interventions de sauvetage et de lutte contre l'incendie, où une protection anti-perforation et des orlets est indispensable
 - Propriétés Antistatiques
 - Capacité d'absorption d'énergie du talon
 - Résistance aux hydrocarbures
 - Pénétration et absorption d'eau
 - Résistance à la perforation
 - Semelles à crampon
 - Antistatique
 - Résistance à la flamme
 - SRC: Résistance au glissement (SRA + SRB)
 - SRA: résistance au glissement sur un sol carrelé avec de l'eau savonneuse
 - SRB: résistance au glissement sur un sol en acier avec de la glycérine
 - CI: Isolation du semelage contre le froid
 - HI 3: Isolation contre la chaleur radiante
 - HRO: Résistance à la chaleur de contact
- Avantages du produit:
- Coquille fibre de verre: amagnétique - bonne performance au choc et l'écrasement
 - Doubleur: cuir - bonne respirabilité
 - Protection pare-pierre avant
 - Semelle anti-perforation métallique

COMPARATIF TECHNIQUE

Comparatif des produits:

- Avantages des chaussures de Type A par rapport au Type C
 - Baisse de poids
 - Milleur confort
 - Mieux respirabilité
- Inconvénients des chaussures de type A:
 - Pas d'intervention incendie
 - Non réparable
 - Durée de vie inférieure au type C

➤ En conclusion, la chaussure de type A permet à l'utilisateur de bénéficier d'un produit normalisé et technique, en n'étant pas pénalisé par les contraintes normatives de la chaussure incendie de type C. Le poids, le confort, la respirabilité en font un produit plus facile à porter au quotidien.

PHOTOS

Extrait des fiches techniques de la Sté BOCHE - Modèle MERCURE

EN ISO 20345:2011



S3 SRC CI

Modèle avec insert de couleur rouge

• Visuel efficace pour contrôler si l'EPI est adapté à la mission

EN ISO 20345:2011



S3 SRC CI

Modèle sans insert de couleur

• Visuel moyen pour contrôler si l'EPI est adapté à la mission

COMPARATIF POIDS

La paire de chaussures taille 42
Modèle MERCURE
Poids: 1450 Gr

La paire de chaussures taille 42
Modèle HELIOS B
Poids: 2150 Gr

- 700 Gr

INFORMATION MARCHÉ EN COURS 2018 - 2021

Lot 15 - Remise prévue dans le Groupement d'Achat Régional et négociation possible avec le titulaire actuel, avec insertion d'un prix nouveau au BPU: mise en place rapide

Marché actuel

Allotissement possible sur ce type d'EPI pour une mise en concurrence

Prochain Marché

CONCLUSION

- Le service habillement du GSLT peut disposer d'échantillons du modèle Mercure pour lancer une campagne de tests auprès d'utilisateurs désignés.
- Ce modèle dispose depuis cet été du « Label sécurité civile Française ».



PROJET DE LA CHARTE MANAGERIALE

CHARTE MANAGEMENT

L'illustré SP 87 - N°7

AXE	PROPOSITION	COMMENT	QUI ? QUAND ?
	Définir clairement les objectifs	Étudier cette possibilité par le projet d'établissement (sur 5 ans) avec le qui quoi comment quel but ?	
	Structurer les réunions et les préparer	Préparer les réunions et éviter les réunions inutiles (stériles cad sans production ou résultat) ; Structurer chaque réunion avec des	

Around of the management charter and in order to engage the improvement of management in full efficiency, the workshops and the time of the seminar have been precious times of elaboration of propositions. These propositions are essentially tools of management and are presented under 3 axes:

INFORMER ET COMMUNIQUER, ESPACES ET RYTHMES DE TRAVAIL, REGLES DE FONCTIONNEMENT

AXE	PROPOSITION	COMMENT	QUI ? QUAND ?
INFORMER ET COMMUNIQUER	Définir le rôle du manager, vecteur de la communication, l'expliquer et l'accompagner dans ce rôle	-Élaborer la fiche de définition du rôle et des missions du manager -Permettre l'accès à la formation sur la communication du manager (CNETP...)	
	Réaliser un schéma de la communication (circuits décisionnels circuits de l'information) Se doter des outils adaptés et accessibles	Listes de diffusion à établir, traitement du courrier, Modération, définir les moyens pour sa mise en œuvre Adapter le matériel informatique afin d'accéder aux outils ; Créer un site intranet, éditer une newsletter ou bulletin mensuel, créer des flux RSS (abonnements à des types d'informations),	
	Organiser des temps réguliers d'échanges (hebdo) avec un suivi des actions à mener et un GR	Temps du manager ou temps d'échange, de présentation de sujets par un agent.	
	Créer une méthode conduite de projet	Prévoir la communication au lancement de tout projet, lors des phases d'accompagnement, mais aussi sur l'état d'avancement voire d'aboutissement de tout projet	
	Définir la communication et le besoin d'information	Cartographier toutes les voies possibles : remontées d'informations, voies hiérarchiques, écoute terrain, système de transmission et réfléchir aux supports les plus adaptés	
	Clarifier l'objet des types de documentations	Note de service, note opérationnelle, note d'information, notes temporaires et de crise...quels destinataires, quelle notification ?	

Voici la synthèse des travaux réalisés fin janvier autour de la charte de management.

Vous aviez été nombreux à participer à cette journée séminaire du 28 janvier avec des contributions précieuses et pertinentes.

Néanmoins, la partie du « **Qui Quand Comment** » du plan d'actions reste à définir.

Ce travail se fera avec vous dans le cadre d'une séance de travail dédiée, avec des agents volontaires, **le mardi 29 septembre 2020.**

La crise sanitaire et les changements de date ne permettent pas de réunir l'ensemble des cadres lors d'un séminaire identique au 28/01. Aussi, il a été décidé avec le cabinet CPBC d'organiser un atelier plus restreint sur inscription : direction@sdis87.fr

La Charte management du SDIS : où en est-on ?

Comme vous le savez, le SDIS a reconnu la nécessité d'une charte de management, véritable socle de valeurs communes actant des engagements à les décliner, collectivement et individuellement, dans nos fonctions et nos postes.

Ainsi, un questionnaire en ligne, ouvert à tous, (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, agents) a permis de recueillir les attentes et de préparer un séminaire des cadres qui s'est tenu fin janvier 2020.

Ce séminaire, ouvert par le Président du CASDIS et le Directeur du SDIS, a été un temps fort, riche de lucidité, d'échanges et de propositions.

En effet, il a permis, au-delà de la charte, acte fondateur de nos engagements de cadres, de définir un plan d'actions précis pour que cette Charte porte les effets attendus.

La charte est donc prête. La cellule communication travaille à sa présentation de qualité et agréable.

La crise sanitaire ayant bousculé le planning initial, il est essentiel de reprendre le fil du projet. Aussi la charte va-t-elle être présentée en comité technique, dans le respect de nos organisations avant de vous être diffusée.

Par ailleurs le plan d'actions qui définit les conditions de mise en œuvre et d'améliorations des pratiques managériales doit faire l'objet d'un travail de planification avec un groupe de cadres le 29 septembre. Ce plan sera présenté en conseil d'administration en fin d'année. Il sera suivi et évalué.

D'ores et déjà je vous livre les valeurs de la Charte de management, qui ont pu être retenues en janvier grâce à votre contribution :

- La cohésion
- L'écoute
- Le respect
- La bienveillance
- L'équité
- L'exemplarité

Vous aurez tout son contenu très prochainement.

Remise du maillot de l'équipe de France SP de Foot au DDSIS

La section départementale de Football de l'UDSP 87 a tenu à remercier le Colonel Maxence JOUANNET pour son soutien en lui offrant un maillot de l'équipe SP de France.

Une remise en présence de leur partenaire ACEF Haute-Vienne et son représentant Monsieur Marcel VERGNES.



ACTIVATION DE LA SALLE DE DEBORDEMENT DU CTA CODIS

Lors d'évènements climatiques de types tempêtes, épisodes orageux, neigeux ou de pluies verglaçantes, le nombre d'appels de demandes de secours peut dépasser les capacités de traitement du CTA en configuration normale.

Une salle dite de "débordement" est alors activée vers laquelle sont redirigées toutes les demandes non urgentes liées à l'évènement. Les personnels chargés de répondre à ces appels ne sont pas obligatoirement des opérateurs permanents du CTA.

Depuis 2019, une équipe dédiée à cette mission a été constituée composée de **12 PATS** (personnels administratifs, techniques ou spécialisés du SDIS 87) et de **5 SPV** (Limoges et CSOD).

Une formation initiale a été réalisée en janvier 2020 et chaque année un rappel (sous forme de FMA) sur la mise en œuvre des outils sera fait.

Réaction du Capitaine Julien LAVOUTE (chef du CTA CODIS) :



« Le débordement se définit par la réception d'un nombre d'appels dépassant la réponse capacitaire de décroché du CTA-CODIS et durant dans le temps (principalement dans le cas d'évènements climatiques).

Cette mesure permet de réduire la vulnérabilité du CTA-CODIS par la mise en place d'une fonction d'opérateur débordement.

Nous poursuivons la modernisation des outils : notamment l'achat de 4 postes informatiques START de saisie des interventions multiples (qui étaient saisies jusqu'à maintenant à la main par des personnels non formés puis retranscrites par un opérateur CTA-CODIS sur notre système de gestion opérationnelle). »

ARRIVEE D'UNE NOUVELLE CHEF DES SERVICES PAIE ET ADMINISTRATION GENERALE DU POLE DES MOYENS GENERAUX.

Madame Carine ROUDIER vient d'intégrer le SDIS 87 depuis le 01 juin 2020.

Attachée territoriale, elle assure les fonctions occupées auparavant par Madame Laurence BENOIT au sein du pôle des moyens généraux et plus particulièrement chef des services paie et administration générale.

Après un parcours universitaire riche et varié : licence de droit, licence AES (administration économique et sociale) et d'un master 1 et 2 en Management des entreprises de la santé et du social, Mme ROUDIER a débuté sa carrière au sein d'établissements médicaux sociaux du territoire de la Haute-Vienne.

Son dernier poste l'a mené à de fortes responsabilités au Centre Départemental de Travail Protégé d'Isle, établissement autonome de la fonction publique hospitalière.

En huit ans, elle a évolué passant de chargée des ressources humaines des travailleurs handicapés à responsable de la globalité des RH avec la gestion des carrières des agents, de la paye, des procédures disciplinaires et du secrétariat des instances puis chef du service du pôle économie-finances, logistique et gestion de ce CDTPI.

Carine ROUDIER accorde une place prépondérante au management bienveillant et l'applique avec justesse et rectitude, avec comme point d'orgue une grande qualité d'écoute et une prise de décision résiliente.

« Si je devais ajouter un dernier point, je trouve que notre travail de gestion administrative et financière n'a du sens que s'il est fait dans l'objectif d'une prise en charge de qualité et bienveillante des personnels et des usagers de nos structures ».

Son choix de porter sa candidature au sein de notre collectivité est l'expression du sens que donne Madame ROUDIER à l'engagement, pour lequel elle a toujours accordé un intérêt singulier, même à titre personnel puisqu'elle œuvre dans le milieu associatif.

Elle a même, il y a quelques années, intégré et évolué dans une association de la sécurité civile jusqu'à l'obtention du brevet national de moniteur de premiers secours.



En raison de la crise sanitaire, la délivrance du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers a été modifiée : évaluation continue, prise en considération des appréciations figurant dans le livret de suivi individuel des candidats et aménagement des épreuves au sein de chaque centre de secours support de section JSP pour favoriser le respect de distanciation sociale.

Aussi une équipe d'examineurs a sillonné le département du 6 au 10 juillet 2020 pour valider les compétences opérationnelles (2 épreuves écrites et 4 épreuves pratiques seules les épreuves sportives n'ont pas été tenues.)

Une majorité de ces JSP rejoindra les rangs du SDIS 87 dans les prochaines semaines.



ACTUALITE OPE VIA LE WEB

Sapeurs-pompiers 87
4 juin · G

#intervention cette nuit aux alentours de 1h30 du matin, un violent feu s'est déclaré dans une maison d'habitation sur la commune de Bessines sur Gartempe au Nord de Limoges.
À leur arrivée sur les lieux, les nombreux SP de Bessines, Châteauponsac, Amac, la Poste, Limoges Beaubreuil et M. Mitout ont trouvé une maison entièrement embrasée qui menace de se propager aux maisons adjacentes. Tous les efforts seront concentrés sur la limitation de cette propagation et l'extinction de ce brasier.
Photos : Bonnet M.



Feu d'une maison d'habitation
Bessines sur Gartempe
4 juin 2020

Sapeurs-pompiers 87
21 juillet, 15:15 · G

#intervention cette nuit les secours ont été alertés pour un important dégagement de fumée dans les communs de plusieurs immeubles situés en centre ville de Limoges.
De nombreux moyens SP de Limoges, Pierre Buffière, Nexon et Ambazac sont sur les lieux pour éviter que le sinistre ne se propage aux bâtiments mitoyens.
Photos : Bonnet M.



Feu dans les communs de plusieurs immeubles
Limoges
21 juillet 2020

Sapeurs-pompiers 87
11 juillet, 07:37 · G

#intervention Cet après-midi, aux alentours de 14h, un feu d'origine inconnue s'est déclaré dans un magasin d'alimentation situé sur la commune de Limoges.
Ce feu a occasionné un fort dégagement de fumée à l'intérieur du bâtiment mais aussi à l'extérieur et a endommagé du matériel électrique au sein de cet établissement.
D'importants moyens matériels des sapeurs-pompiers de Limoges M. Mitout et de la Mauwendière ainsi que la chaîne de commandement était présents sur les lieux pour circonscrire rapidement le sinistre.
Photos : Bonnet M.



Feu d'un local industriel
Limoges
11 juillet 2020

Sapeurs-pompiers 87
25 juillet, 10:48 · G

#intervention Cette nuit aux alentours de 2h du matin, les sapeurs-pompiers de Limoges ont été alertés pour un fort dégagement de fumée dans un restaurant situé en plein centre-ville de Limoges.
À leur arrivée sur les lieux, les SP de la Mauwendière assistés de M. Mitout et Limoges Beaubreuil ont pu constater un fort panache de fumée dans le restaurant et l'immeuble situé au dessus.
Le foyer a été vite circonscrit et la ventilation des locaux effectuée.
Photos : Bonnet M.



Fort dégagement de fumée dans des locaux techniques
Limoges
25 juillet 2020

ELECTIONS 2020

Suite aux récentes élections municipales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne se doit de renouveler trois instances :

- les administrateurs (pour partie) siégeant au sein du conseil d'administration du SDIS 87 (les représentants des maires et présidents d'EPCI au sein du conseil d'administration CA),
- les représentants des sapeurs-pompiers et personnels administratifs au sein de la commission administrative et technique (CAT)
- les représentants des sapeurs-pompiers au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Des élections sont en cours d'organisation pour un scrutin programmé le 24 septembre prochain.

Les listes électorales pour la CAT et le CCDSPV sont affichées dans les centres de secours ainsi que dans toutes les implantations de la direction.

A noter que les P.A.T.S (personnels administratifs, techniques et spécialisés) vont pouvoir désormais être représentés dans les conseils d'administration de leurs SDIS, aux côtés des représentants de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Effectivement, une loi sur la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) a été promulguée le lundi 8 avril 2019. Les PATS ont désormais leur place au sein des conseils d'administration (CA) et des commissions administratives et techniques (CAT) des SDIS.



Focus



MESSAGE DU COLONEL MAXENCE JOUANNET DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS 87 :

Le capitaine Jeremy LAVERGNE après 20 ans de service au sein de notre département a rejoint le SDIS de la Creuse depuis le 1er juin 2020 pour exercer des fonctions de chef de groupement.

Il a été d'abord sapeur-pompier volontaire au centre de secours du Dorat, puis officier sapeur-pompier professionnel à la Formation, les services techniques et enfin au Centre de Martial Mitout depuis 2018.

Officier sportif, rigoureux et compétent, il a laissé son empreinte dans chacun des postes occupés. Son esprit créatif, son aptitude à la communication et son sens du management lui ont permis de tenir ses fonctions avec constance à travers les difficultés et situations délicates qu'il a rencontrées.

Les autorités du SDIS et l'équipe d'encadrement lui souhaitent bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

10
sept

Passage du tour de France

Haute-Vienne



12
sept

Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers 2020 «Portes ouvertes»

Centres de Secours :

- Eymoutiers
- Saint Germain les Belles

29
sept

Séminaire Management

Direction

3
oct

Assemblée Générale UDSP 87 + Cérémonie

CS de Chateaufort la Foret

9
oct

Installation du nouveau conseil d'administration

Direction

L'illustré SP 87 - N°7

L'illustré SP 87
Publication du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute-
Vienne

Équipe rédactionnelle
05.55.12.80.00
sophie.vignerie@sdis87.fr

Un tirage papier est
effectué pour chaque
bulletin à hauteur de 3
exemplaires par centre
de secours et vous
pouvez retrouver la
version PDF sur le site
internet : www.sdis87.fr
(rubrique organisation
fonctionnelle)

Plus d'informations
www.sdis87.fr

